

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°31/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 29 mai 2024 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Tschudin Jacques	Membre
	Fillettaz Alain	Membre
	Mani Robin	Membre (excusé)

Sont également présents, M. François Delafoge Président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Antoine Dvorak ingénieur du bureau Herter et Wiesmann, ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par M. François Delafoge et M. Antoine Dvorak du bureau Herter et Wiesmann, ces derniers ont répondu clairement aux questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique tient à relever les points suivants :

Suite à l'agrandissement du réservoir de Champ Jaillet, la construction du réservoir de Bursins et le remplacement des conduites au centre du village de Gilly, l'organisation du réseau proposée par le plan directeur peut se poursuivre.

Il s'agit de l'abandon du pompage de Beaulieu à Gilly et de le remplacer par une vanne de régulation qui aura le rôle de réducteur de pression et d'appui hydraulique du régime de pression du réservoir de Bursins par celui de Champ Jaillet

Remarque de la CoTech

La commission technique est favorable à la réalisation de ces travaux qui sont la suite du plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis n°31 /2021-2026 tel que présenté.

Bursins, le 26 juin 2024

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Jacques Tschudin

Cédric Chabloz

Le Rapporteur :

Robin Mani

Alain Fillettaz